

AUCH RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il se déroulera du 21 janvier au 27 février



AUCH RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'enquête annuelle de recensement se déroule du 21 janvier au 27 février et concerne un échantillon de 8% des logements auscitains répartis sur l'ensemble du territoire communal. 1074 foyers recevront la visite d'un agent recenseur accrédité.

Toute personne concernée va recevoir les questionnaires distribués par un des cinq agents recenseurs : une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé.

Les agents recenseurs, formés par la Ville d'Auch et l'INSEE, distribuent actuellement aux domiciles des personnes concernées un courrier du Maire expliquant la démarche et un avis de leur futur passage.

Ces agents sont identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du Maire.

Attention, il est important que ces questionnaires, une fois remplis, soient remis au plus tard le 27 février. Pour cela, rien de plus simple : il suffit de convenir d'un rendez-vous avec l'agent recenseur qui peut vous aider à les remplir. Ces documents peuvent aussi être retournés directement à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Plus que jamais cette année, l'agent propose le recensement en ligne. Il fournit un identifiant pour accéder aux formulaires sur le site de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).

Participer au recensement est un acte civique et au terme de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est même une obligation.

Ces réponses, qui sont toutes confidentielles, sont en effet importantes. Cette actualisation des chiffres de la population sert de base au calcul des dotations de l'Etat versées à la commune mais aussi à l'application de plus de 350 textes législatifs et réglementaires. Ce recensement est une photographie régulière du territoire communal qui permet aussi aux élus d'adapter la réalisation d'équipements publics aux évolutions de la population, de modifier le Plan Local d'Urbanisme... Sachez ainsi qu'entre 2008 (année de référence pour l'INSEE) et 2016, la commune d'Auch compte 198 habitants en plus : 23 247 contre 23 049.

Pour savoir si vous êtes recensé cette année ou pour obtenir des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à appeler le 05 62 61 65 85 ou le 05 62 61 65 56.



Les agents recenseurs, de gauche à droite sur la photo : William Cinq-Fraix, Dany Bertrand, Yannick Palanque, Marina Fourquet et Damien Fourquet. Photo : Mairie d'Auch.